Numéro 53

Samedi
15 décembre 1979

Prix : 1 F

12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Proposition de Marchais sur l'O.t.a.n : et pourquoi pas sur le reste ? • Defferre écrit à Giscard • Iran : L'I.s prend position • Coupe d'Europe du budget : élus, 1, Ministres, 0 • Les femmes socialistes envoient Henriet au coin • 1 345 000 chômeurs et toujours le même Président • Bulle : de savon • Ecole du socialisme : ouverte! • Mots croisés avec Marie Claude Vayssade

Escalade nucléaire en Europe

La détente et la paix en question

Il est bien vrai que la décision de l'O.t.a.n d'implanter en Europe près de 600 nouvelles fusées, est d'une «extrême gravité». Comme l'écrit l'Humanité de vendredi matin. Nous disions pour notre part, ici-même, hier, qu'il s'agissait d'une dangereuse escalade dans l'armement euro-stratégique, alors que la sauvegarde de la paix exige au contraire la reprise rapide des négociations pour la limitation des armes.

Parce que «l'essentiel est le désarmement», les socialistes réclament depuis longtemps la réunion d'une conférence européenne sur le désarmement.

Dès hier matin, Charles Hernu, délégué national du P.s à la Défense, invité à «Expliquez-vous sur Europe 1», soulignait avec force et raison, que l'installation par chacun des deux blocs de missiles sur le territoire européen, fait de notre continent le «théâtre d'opération» de tout affrontement éventuel entre les superpuissances. Ce qui est naturellement tout à fait inacceptable. D'autant que le processus d'intégration en cours donnerait, en fait, le pouvoir de décision aux seuls Etats-Unis en cas de crise grave.

La France ne peut que redouter et refuser une situation dans laquelle elle risquerait ainsi de se trouver entraînée dans un conflit malgré elle.

Il y a de nombreuses «convergences» entre ces positions et celles qu'exprime la résolution du bureau politique du Parti communiste français, datée du 13 décembre. En revanche, on ne peut pas ignorer la part de responsabilité que porte de son côté l'U.r.s.s dans cette affaire. La centaine de missiles SS 20 mis en place par l'Union soviétique au cours de ces trois dernières années, est précisément le motif invoqué par les américains pour renforcer le dispositif atlantique, au prétexte de rétablir l'équilibre des forces sur le sol européen, face à la supposée «suprématie militaire soviétique».

Georges Marchais propose la réunion de diverses formations de gauche pour «organiser la riposte contre l'escalade nucléaire décidée par l'O.t.a.n». Une telle rencontre, pour être utile, ne devrait pas se limiter à une définition aussi étroite. Une question comme celle-ci ne peut être examinée qu'avec l'ensemble des problèmes du désarmement, eux-mêmes situés dans le contexte international du moment.

Ainsi conçue, une concertation entre les partis de gauche et les syndicats ne pourrait que servir les intérêts qu'ils ont ensemble charge de défendre, et ferait sans aucun doute apparaître un large accord entre eux quand il s'agit du désarmement et de la paix.

Ce serait aussi l'occasion de renouer un dialogue trop longtemps interrompu, et peut être de l'étendre à tant d'autres sujets qui appellent une réflexion commune. Les socialistes le souhaitent. Ils n'ont jamais cessé de le souhaiter.

Georges Fillioud

épinglé

«Le débat politique sur le budget a été clair et complet. Il est regrettable qu'il soit prolongé ou compliqué par la procédure».

Giscard d'Estaing au Conseil des ministres.

Article 49 : un processus dangereux pour la démocratie

Une lettre de Gaston Defferre à Giscard d'Estaing

Une nouvelle fois, le premier ministre a engagé la responsabilité du gouvernement, jeudi, afin de faire passer par défaut un projet de loi pour lequel, une fois encore, il n'avait pu trouver sa majorité. C'est ni plus ni moins le budget de la France pour 1980 que le très suffisant prestidigitateur de Matignon va ainsi faire réapparaître devant le nez des citoyens médusés après l'avoir escamoté sous les yeux des députés. Car chacun sait par avance qu'une nouvelle fois le R.p.r n'aura pas le courage de mettre ses votes en accord avec ses dires. Pour sa part, le groupe socialiste a déposé hier une nouvelle motion de censure.

Le groupe a cependant voulu marquer solennellement son inquiétude et sa désapprobation à l'égard de l'abus manifeste et dangereux que constitue le recours répété à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. En son nom, Gaston Defferre a adressé la lettre suivante à M. Valéry Giscard d'Estaing.

Monsieur le Président de la République,

Le groupe parlementaire socialiste m'a donné mandat de vous adresser une lettre ouverte pour attirer votre attention sur les graves inconvénients qui résultent de l'utilisation abusive du paragraphe 3 de l'article 49 de la Constitution. Je ne rendrai publique cette lettre qu'après qu'elle vous soit parvenue.

Je me permets de rappeler, pour la clarté de cette lettre, que le paragraphe 3 de l'article 49 de la Constitution de la République Française est ainsi conçu :

«Le Premier Ministre peut, après délibération du Conseil des Ministres, engager la responsabilité du Gouvernement devant l'Assemblée nationale sur le vote d'un texte. Dans ce cas, ce texte est considéré comme adopté, sauf si une motion de censure, déposée dans les vingt quatre heures qui suivent, est votée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent».

Le Premier Ministre ne peut engager la responsabilité du gouvernement sur le vote d'un texte qu'après délibération du Conseil des ministres que vous présidez, donc avec votre autorisation.

Vous êtes, de plus, Monsieur le Président de la République, le gardien de la Constitution. Il vous appartient de veiller à ce que la lettre et l'esprit de la loi suprême soient respectés.

Les textes de loi ne sont plus votées

Suivant les termes mêmes employés le 13 août 1958 par un des principaux auteurs

(suite page 2)

POSITION

Les femmes socialistes répondent au sénateur Henriet :

« Nous sommes assez grandes ! »

Les propos tenus par le sénateur Henriet lors du récent débat sur la politique familiale et la démographie ont suscité de très nombreuses réactions. Celle des femmes de la Fédération socialiste de Meurthe-et-Moselle, nous paraît bien résumer toutes celles qui nous sont parvenues par ailleurs. C'est pourquoi nous reproduisons ci-dessous le texte intégralement.

La Fédération de Meurthe-et-Moselle du Parti socialiste fait part de l'indignation qui a été la sienne à la lecture dans la presse locale du rapport des propos qu'a tenus un sénateur de droite du Doubs du haut de la tribune parlementaire : « plutôt que d'envoyer les femmes au travail, mieux vaut les envoyer au lit ! ».

Les femmes socialistes, réunies mardi soir en commission fédérale, ne peuvent admettre de tels propos qui méprisent plus de la moitié de la population de notre pays, ravalant cette population féminine au rang de sous-humains dont on pourrait, par décision autoritaire, disposer selon la conjoncture : bêtes de somme ou bêtes de reproduction.

Les femmes, pas plus que les hommes, parce qu'elles sont des êtres humains libres et responsables ne peuvent accepter qu'on décide à leur place de les envoyer ici ou là.



photo Baitel-Viva

pour autant qu'ils soient préoccupés par la baisse démographique qui affecte notre pays comme bien d'autres pays, estiment intolérable la déclaration de M. Henriet, laquelle date d'un autre âge et révèle une volonté politique réactionnaire de renvoyer les femmes à la maison, les rendant seules responsables du chômage et de la dénatalité.

Que le veuille ou non Monsieur le sénateur Henriet qui semble confondre la tribune parlementaire que nous respectons avec le comptoir du café du coin, l'émancipation des femmes est en marche et ses propos, qui font injure aux femmes, ne sauraient arrêter cette marche.

Les femmes de notre pays sont assez grandes pour choisir d'occuper, de demander un emploi et de vivre dans le même temps leur sexualité avec le droit qu'elles ont conquis de haute lutte, leur droit d'avoir les enfants qu'elles veulent, quand elles le veulent.

Droit des femmes

Jeudi à Strasbourg à eu lieu la mise en place de la Commission du Droit des Femmes que préside Yvette Roudy.

Rappelons que l'existence de cette commission n'était pas prévue et qu'elle doit sa naissance à la volonté d'un groupe de femmes récemment élues.

La Commission comprendra 35 membre désignés à la proportionnelle. Plusieurs hommes en feront partie.

Les deux premiers sujets de proposition qu'elle examinera auront trait à l'égalité des salaires et à l'égalité des traitements (promotion, hiérarchie, etc...).

Lettre de Gaston Defferre à Giscard d'Estaing

(suite de la première page)

de la Constitution, M. Michel Debré, alors Garde des Sceaux : «quant aux dispositions du 3e alinéa si vivement critiquée par M. le Président (M. Paul Reynaud, président du comité consultatif constitutionnel) elles ne doivent être qu'une ultime sauvegarde, jalousement gardées en réserve pour le cas où la Commission mixte n'aurait pas réussi à éviter le conflit. Dangereuse pour le régime, j'en conviens, si elles étaient employées à tout instant, ces dispositions me paraissent au contraire essentielles pour les cas exceptionnels».

Le Général de Gaulle lui-même avait déclaré quelques jours auparavant, le 8 août 1958 : «nous avons bâti notre avant-projet sur le principe inscrit dans la loi qui nous a mandatés pour l'établir : la séparation des pouvoirs. Le gouvernement, c'est le pouvoir exécutif, le Parlement c'est le pouvoir législatif».

Or en usant et en abusant du paragraphe 3 de l'article 49 de la Constitution, M. Barre en arrive à ce résultat : les textes législatifs ne sont pas votés par la majorité gouvernementale qui refuse de les approuver. Ils ne sont pas votés non plus par l'opposition. Ils ne sont pas votés du tout. Ils sont considérés comme adoptés, la motion de censure n'ayant pas été votée.

Le gouvernement n'a plus de majorité à l'Assemblée nationale. Il ne peut plus faire voter les textes qu'il estime indispensables pour mettre en oeuvre sa politique. Il se substitue au Parlement élu pour cela. Il fait la loi.

Les déclarations du Premier ministre, souvent agressives non seulement à l'égard de l'opposition mais aussi à l'égard d'une partie de sa majorité, démontrent qu'il préfère légiférer en abusant du paragraphe 3 de l'article 49 de la Constitution plutôt qu'en participant véritablement à un débat parlementaire.

Cette façon de procéder est à l'opposé de l'esprit de la Constitution tel qu'il a été défini, notamment par ses auteurs cités plus haut.

Dégradation du fonctionnement des institutions

Le R.p.r porte lui aussi une lourde responsabilité, d'une part en refusant de voter les textes proposés par un gouvernement qui comprend plusieurs ministres appartenant au Rassemblement pour la République, d'autre part en ne déposant pas de motion de censure et en ne votant pas celles qui sont déposées par les groupes de la minorité parlementaire.

C'est ce désordre politique, interne à la majorité, qui est à l'origine du désordre institutionnel dans lequel la France est plongée.

Les partis dits de la majorité sont responsables de cette situation en s'opposant à leur gouvernement, l'opposition ne pouvant que se contenter d'utiliser le seul moyen que lui laisse la Constitution : le dépôt et le vote de motions de censure pour ne pas porter la responsabilité de textes dont elle désapprouve le contenu.

Nous nous trouvons dans une situation qui n'a pas cessé de s'aggraver depuis le début de la session parlementaire d'automne.

Laisserez-vous se dégrader davantage encore le fonctionnement des institutions parlementaires et gouvernementales ?

Le Groupe socialiste à l'Assemblée nationale, conscient de ses responsabilités devant le pays tout entier, ne peut accepter que se développe plus longtemps un processus dangereux pour la démocratie française. C'est à vous, Monsieur le Président de la République, que la Constitution donne le pouvoir d'y mettre un terme.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président du Groupe socialiste et des Radicaux de Gauche à l'Assemblée nationale

IRAN : un communiqué de l'Internationale socialiste

Les partis membres de l'Internationale socialiste ont toujours, jusqu'ici, soutenu sans réserves le combat du peuple iranien contre le régime du Shah, pour la liberté et la démocratie. Aussi, ils ne sauraient rester indifférents devant la situation actuelle de l'Iran, où il semble que l'Etat de droit ne soit pas plus respecté aujourd'hui qu'hier.

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies a exprimé sur l'occupation de l'ambassade américaine de Téhéran, une opinion unanime. L'Internationale socialiste soutient cette position du Conseil de Sécurité. Elle lance un appel pressant aux responsables iraniens pour qu'ils rétablissent l'immunité diplomatique et usent de leur influence après des auteurs de la prise d'otages pour une libération de ces derniers.

Qui est qui ?

MOTS CROISES AVEC MARIE-CLAUDE VAYSSADE

Militante P.s.u depuis 15 ans, elle adhère au P.s en 1974. Juriste, enseignante à l'Université de Nancy où elle formait des militants syndicaux jusqu'à son élection au Parlement européen. Elle y participe aux travaux de la Commission juridique et de la Commission des règlements.

«Ce qui m'a frappé en arrivant à Strasbourg c'est la complexité des dossiers et leur technicité. C'est aussi la lourdeur de fonctionnement et la lenteur des choses. Il n'y a délai pour rien. Ainsi depuis 1972, on essaye d'harmoniser le statut des sociétés européennes, sans y parvenir. «Ce que j'ai ressenti aussi c'est la difficulté des relations politiques. Il y a comme dans toute assemblée des rapports entre groupe politiques ; mais les rapports entre nations s'y superposent, pas nécessairement selon la même grille. On le ressent très fort. C'est un apprentissage pour tous. Et pas facile.»

— Le mandat européen, cela prend du temps ?

«Enorme. Nous abattons un travail considérable qui prend environ 3 semaines sur 4 pendant près de onze mois. Bien sûr, par rapport à un parlementaire national, nous n'avons pas de travail dans la circonscription. Mais il est quasi impossible d'exercer intégralement un mandat européen avec un autre mandat national, sauf si on n'y pratique qu'une présence représentative. Mais d'autre part, si on n'a pas d'autre mandat, comment accrocher au terrain ? Actuellement mes rapports d'élus ne passent que par le Parti, au niveau national et fédéral. Je sens que c'est insuffisant».

— Tu te plains de la persistance des clivages nationaux. Mais toi, as-tu des contacts avec des associations d'autres pays que la France ?

«Non, c'est vrai. Pas encore. Nous ne faisons pas de déplacements et je ne suis pas certaine que nous serons investis de missions d'enquêtes. De ce côté là on peut dire que nous représentons notre pays dans les instances européennes, mais que nous n'avons pas encore pris l'Europe en compte.»

— Alors ton premier Bilan ?

«Il ne faut pas oublier que nous sommes entrés dans une structure qui existait. Le suffrage universel nous a donné une plus grande légitimité et d'autre part nous sommes plus nombreux. Grâce à cela nous pouvons apporter deux types de modifications à l'édifice :
— sur le plan des institutions. Mais là il ne faut pas aller trop vite. Nous n'avons pas encore pris la mesure de nos dimensions.
— sur certains dossiers précis par contre nous pouvons être efficaces et pragmatiques Il nous faut trouver les sujets.»

— Un souhait ?

«Oui, nous travaillons très à l'écart. Bruxelles. Strasbourg. Luxembourg. Je souhaiterai que notre communication avec le Parti et les militants s'améliore.»

UNIVERSITE
Le P.s communique

Le Parti socialiste s'élève contre l'initiative prise par le gouvernement de faire voter à l'Assemblée nationale la proposition de loi Seguin et l'amendement Rufenacht enlevant tous pouvoirs aux Conseils d'université et d'U.e.r dans les désignations de leurs présidents et directeurs.

Le R.p.r a fourni à M. Giscard d'Estaing l'occasion de liquider la loi d'orientation de l'enseignement supérieur seul secteur ou la participation chère au Général de Gaulle avait reçu un début d'application.

L'exclusion pour «incompétence» des maîtres assistants, assistants, étudiants et personnalités extérieures du choix des présidents d'université constitue un retour en arrière et une atteinte grave aux libertés universitaires.

Le Parti socialiste appelle tous les universitaires et usagers de l'université à se mobiliser dans l'union la plus large pour sauvegarder l'autonomie et la démocratie dans l'enseignement supérieur.

L'ECOLE DU SOCIALISME

Depuis plusieurs années, le Secrétariat national à la formation organise des stages réservés aux candidats sur les aspects les plus divers de la théorie et de l'action socialiste.

Ces stages qui continuent d'ailleurs, ont généralement lieu les week-ends. Les militants avec l'aide des Fédérations ont à prendre en charge leur transport et leur hébergement.

Désormais, la formation des cadres se fera également au sein de l'institut André Boulloche installé 40 allée des Artistes à Torcy, en Seine-et-Marne.

Cet institut, nouvelle école du socialisme est habilité à fonctionner dans le cadre des dispositions de la formation permanente. En conséquence, les stagiaires peuvent bénéficier des mêmes dispositions et suivre les sessions d'une semaine en détachement de leur entreprise, et gratuitement.

Le premier stage a été organisé du 10 au 14 décembre au C.p.c.v de Saint-Prix et était réservé aux Secrétaires fédéraux du secteur entreprise.

L'école du socialisme a été confiée à Jacques Pomonti.

Défense des libertés scolaires et universitaires

Louis Mexandeau, délégué national du Parti socialiste à l'Education nationale, tiendra le mardi 18 décembre une conférence de presse consacrée à «l'action du P.s contre l'autoritarisme et pour la défense des libertés scolaires et universitaires» :
— Action contre la circulaire de rentrée de Christian Beullac.
— Solidarité avec les enseignants victimes de l'autoritarisme.
— Attaques contre la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

(18 h 30 - Siège du P.s, 7 bis place du Palais Bourbon).

DANS LES FEDERATIONS

SEINE-SAINT-DENIS. Aulnay-sous-Bois : «Non, camarades communistes, la Maison de la Culture n'est pas votre propriété !». Dans ce communiqué au titre explicite, la section socialiste d'Aulnay-sous-Bois dénonce la tentative de récupération du Parti communiste sur «les équipements publics gagnés de haute lutte par les différentes forces de gauche du département» et proteste contre «cette main mise sur l'information locale et sur la gestion d'un service public».

QUESTIONS ECRITES

de Jean-Michel BOUCHERON

qui demande que soit respecté l'arrêté du 16 septembre 1971 qui réglemente l'affichage des prix dans les commerces.

qui s'inquiète de l'éventualité d'une réforme du service postal qui aurait pour conséquence de retarder d'une journée la distribution des quotidiens par voie postale, pénalisation qui porterait à la presse un préjudice grave.

de Michel ROCARD

sur les actions revendicatives engagées par le personnel de l'I.r.i.a (Institut de recherche d'informations et d'automatique) devant les menaces qui pèsent sur leur sort à la suite du décret du 27 septembre 1979, portant création d'une Agence pour le Développement de l'Informatique (A.d.a.i). Il apparaît en effet qu'à moins d'un mois de la cession à la nouvelle Agence «des biens, droits et obligations» de l'I.r.i.a, selon les termes du décret précité dans son article 17, les personnels de l'I.r.i.a ne savent toujours pas dans quel organisme, ni dans quel établissement ils seront amenés à travailler.

AGENDA

15 décembre. Paris : réunion des Premiers secrétaires fédéraux.
19 décembre. François Mitterrand invité de l'émission «Face au Public» sur France Inter à 19 heures.

Télé-P.S.

LECTEURS DE SEINE-MARITIME ET DU HAUT-RHIN, VOICI VOTRE DERNIER NUMERO D'ESSAI. ABONNEZ-VOUS VITE SINON VOUS NE POURREZ PLUS "RIPOSTER".



Budget européen

Les élus disent non aux ministres

Comme on pouvait s'y attendre, l'Assemblée de Strasbourg a rejeté le budget de la Communauté européenne pour 1980. La majorité hostile à ce budget a été même sensiblement plus forte que prévu : 288 voix contre 64 et 1 abstention, soit largement plus que la majorité des deux tiers qui était nécessaire dans un tel vote.

Une crise est donc ouverte au sein des institutions européennes à laquelle on peut donner des significations diverses. L'opposition du Parlement au budget arrêté en définitive par le Conseil des ministres des Neuf peut être interprétée par certains comme une volonté du premier d'affirmer son pouvoir qu'il tient, depuis juin dernier, directement du suffrage universel. Gaullistes et communistes français, dont la convergence se manifeste une fois de plus, y dénoncent en chœur une démonstration de supranationalité, ce qui est faire preuve de beaucoup d'imagination !

Des secteurs paralysés

Les choses sont, en fait, beaucoup plus simples, même si la procédure complexe du Parlement européen tend à provoquer certaines ambiguités. Le fait que plus des deux-tiers des dépenses de la C.e.e soient consacrées à la politique agricole commune, a jusqu'ici paralysé la mise en œuvre d'autre politiques communautaires dans des secteurs aussi essentiels que l'aide régionale, l'emploi, la politique industrielle, la recherche, etc...

En première lecture du budget, en novembre, l'Assemblée de Strasbourg, souvent à l'initiative des socialistes, avait corrigé cette situation en votant des crédits pour les secteurs en question qui appartiennent à ce que l'on appelle les « dépenses non obligatoires ». S'ils n'avaient pas accepté que la politique agricole - qu'il faudra bien un jour réexaminer dans son ensemble -soit remise en cause par le biais d'un amendement budgétaire, les socialistes français tenaient, en revanche, aux amendements permettant l'engagement de nouvelles politiques qui intéressent au premier chef, par exemple, les six millions de chômeurs de la Communauté.

Le Conseil des ministres a tout rejeté en bloc et n'a accepté, au terme d'une longue négociation, que des concessions dérisoires. Le budget soumis en deuxième lecture jeudi à l'Assemblée était donc, pour tous les socialistes, un budget inacceptable.

Vers un débat difficile

La procédure exigeait cependant que pour la rejeter, la seule possibilité était de voter une résolution présentée par le rapporteur de la Commission du Budget, Piet Dankert, qui mettait surtout l'accent sur la politique agricole.

C'est la raison pour laquelle quatre socialistes français (G. Jaquet, G. Sarre, D. Motchane et G. Charzat) ne l'ont pas votée alors que tous les autres ont voté pour en expliquant clairement qu'ils n'entendaient pas porter atteinte à la politique agricole, mais qu'ils utilisaient le seul moyen clair de repousser le budget.

C'est ce qu'on fait également l'ensemble des socialistes européens, ainsi que les communistes italiens, alors que les communistes français, tout en prétendant rejeter le budget, l'ont en fait approuvé en mêlant leurs voix aux gaullistes et aux giscardiens.

Reste maintenant à la Commission de Bruxelles et au Conseil des ministres à préparer pour la session de janvier, un nouveau budget. C'est un débat tendu qui va se poursuivre d'ici là et qui est lourd de conséquences pour l'avenir de la Communauté européenne.

Claude Estier

CARLO SCHMID

Les socialistes français tiennent à exprimer leur profonde émotion devant la mort de Carlo Schmid. Avec lui disparaît une grande figure du socialisme allemand. Il avait su donner à son engagement une dimension internationale en œuvrant au rapprochement de l'Allemagne et la France en préparant les voies de l'Oost politik, en même temps qu'il participait à la reconstruction de son pays.

Bulle

La droite ne manque décidément pas de politiciens grand teint : parmi les serviettes du linge de maison giscardien, le secrétaire général du Parti républicain : Jacques Blanc, qui vient de faire un bruit avec sa bouche signifiant, si l'on peut dire «l'imprévisible il y a quelques mois est désormais possible».

Traduit en français, cela donne : «le parti du Président est prêt à des élections anticipées». Traduit en giscardien, cela devient : «Messieurs les torchons chiraquiens, nous sommes partants pour une grande lessive majoritaire, et vous risquez fort de rétrécir au lavage».

Reste à savoir si les R.p.r vont prendre Blanc au mot !

Chômage accru en novembre

Les rustines de Barre craquent

Après la grisaille, la pluie. Le chômage a repris sa marche vers le haut en novembre : + 1,4% après les traditionnelles corrections des variations saisonnières ; 1 345 000 demandeurs d'emploi. Mauvaise nouvelle qui contraste avec le tassement de ces sinistres chiffres au cours des deux mois précédents. Relevons au passage que les trompettes de la victoire embouchées à l'époque, ont fait place, cette fois, dans la plupart des media à une étrange discrétion. Ainsi va la presse française !

La recrudescence du chômage en novembre montre d'abord les limites du «pacte national pour l'emploi des jeunes». Qu'aurait été le nombre des chômeurs si l'Etat n'avait subventionné les emplois précaires «offerts» aux jeunes par les entreprises ?

Même la très officielle Délégation à l'emploi s'émeut de la situation soulignant que «l'effort des entreprises en faveur du troisième pacte pour l'emploi doit être poursuivi»

En ce sens, les chiffres de novembre illustrent la vacuité de la «politique de la rustine» inaugurée depuis trois ans par Barre, en guise de politique de l'emploi.

La surprise -mauvaise- de ces chiffres est d'autant plus grande que de Giscard à Barre, en passant par Monory et Ceyrac, ils affirment tous que la France connaît une vigoureuse expansion depuis l'été : une croissance de 6% l'an pour la production industrielle.

Quels investissements ?

Dans un choeur émouvant, ils insistent même sur une reprise de l'investissement industriel depuis l'automne. Investissements, quels investissements ? Sans doute davantage d'investissements de productivité -produire autant ou plus avec moins de travailleurs- que d'investissements de capacité. Ce qui fait mentir l'adage commun à Barre et à Schmidt selon lequel l'emploi dépend de l'investissement.

Cette brillante formule ne pourrait se révéler exacte qu'à une condition au moins : que cet investissement ne soit pas le fruit de la seule décision des chefs d'entreprise, mais fasse l'objet d'un contrôle social.

Tout investissement de productivité n'est pas condamnable. Encore faut-il que son utilité pour la collectivité soit examinée. Ce pourrait, ce devrait être une des fonctions de la planification.

Mais ne voilà-t-il pas une notion antinomique avec le libéralisme-avancé ou rétro selon les moments - qui nous gouverne ?

ABONNEZ-VOUS A «RIPOSTE»

Nom et Prénom .....

Adresse .....

.....

☐ Abonnement à 1 an : 250 F.

☐ Abonnement à 6 mois : 140 F.

Date et signature :

Réglement par chèque bancaire ou postal à adresser à :
Riposte - 12, Cité Malesherbes - 75009 Paris.

RIPOSTE

12 cité Malesherbes, 75009 Paris Tél. : 878.40.73
Télex : 660.582 F
Directeur : Georges Fillioud
Rédaction - Edition : Gérard Colé
Gérard Descotils, Michel Deschamp
Administration : Nicole Covillers
Delegué à la Publication : Henri Pradeaux
Numéro de Commission Paritaire : 601.22
Abonnement : 250 F par an
Composition : OFRES **Imprimerie** B.P. - Paris